



Bruxelles, le 16 août 2010

Des familles et leurs enfants dorment dans un parc ! La Belgique enfreint à nouveau la Convention Internationale des Droits de l'Enfant !

Depuis plus d'une semaine, plusieurs familles dorment dans le parc situé en face de l'Office des Etrangers. C'est sous un carton ou dans des abris de fortune qu'elles ont trouvé refuge après maintes solutions à court terme. En attendant une réponse de Fédasil sur leur demande de régularisation, ces familles et ces enfants courent un grave danger !

L'Etat belge, en laissant ces familles vivre dans de telles conditions, ne respecte pas la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. En effet, l'art 22 de la présente Convention stipule que l'Etat belge doit garantir « *la protection et l'assistance humanitaire pour tout enfant qui cherche à obtenir le statut de réfugié* ».

Chaque année, ce même phénomène se reproduit sans que des solutions durables soient trouvées. Les centres d'accueil sont à nouveau saturés et n'ont d'autres choix que de refuser ces familles. Il est temps que la Belgique propose des solutions durables afin que ces enfants n'aient plus à dormir dans la rue, simplement parce que leurs parents tentent de leur trouver une terre d'accueil !

Pour tout renseignement

Ligue des Droits de l'Enfant asbl
02/465.98.92